

ZFE : Une vignette Crit'Air pour circuler à l'intérieur du périphérique de Nantes



La Zone à faibles émissions (ZFE) de Nantes se met en place à partir du 1er janvier 2025 à l'intérieur du périphérique de Nantes (périphérique non inclus). Pour y circuler, vous devez vous équiper d'une vignette Crit'Air. Explications et guide pratique.



Conformément à la loi climat et résilience de 2021, le 1er janvier 2025, une Zone à faibles émissions va entrer en vigueur dans la métropole nantaise pour améliorer la qualité de l'air. Tout véhicule circulant à l'intérieur du périphérique de Nantes devra avoir une vignette « Crit'Air ».

Dans un périmètre incluant tout l'intérieur du périphérique, la circulation sera interdite, aux heures de pointe en semaine uniquement, pour les véhicules non classés sur l'échelle Crit'Air, c'est-à-dire ne pouvant pas bénéficier d'une vignette Crit'Air. Il s'agit des voitures, utilitaires, poids lourds et motos les plus anciens (par exemple les voitures qui auront plus de 28 ans en 2025).

Comment fonctionne la vignette Crit'Air ?

- **Le périmètre de la ZFE s'arrête à l'intérieur du périphérique nantais (périphérique non inclus).** L'accès aux parkings relais situés à proximité demeurera possible pour tous les véhicules (Neustrie, Porte de Vertou, Bourdonnières, Prairie de Mauves, Haluchère, Ranzay, Recteur Schmitt, Le Cardo, Marcel Paul, René Cassin, Duguay Trouin et Frachon).
- **Les véhicules non classés sur l'échelle Crit'Air ne pourront pas y circuler aux heures de pointe en semaine, soit de 7h à 9h et de 16h à 19h**

du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Seront concernés :

- les 2 roues, tricycles et quadricycles à moteur mis en circulation avant le 1er juin 2000 (de plus de 24 ans au 1er janvier 2025)
- les voitures mises en services avant le 1er janvier 1997 (de plus de 28 ans au 1er janvier 2025)
- les utilitaires légers mis en service avant le 1er octobre 1997 (plus de 28 ans au 1er janvier 2025)
- les poids lourds mis en service avant le 1er octobre 2001 (plus de 23 ans au 1er janvier 2025)

Comment obtenir ma vignette Crit'air ?

Pour commander votre vignette Crit'Air, rendez-vous sur le site officiel certificat-air.gouv.fr. Un simulateur en ligne permet d'identifier le niveau d'émission de polluants de votre véhicule.

Le coût de la vignette est de 3,11€ + 0,66€ d'affranchissement, soit 3,77€ au total par véhicule.

La vignette Crit'Air se fixe sur le pare-brise avant du véhicule.

Attention aux prestataires ou sites frauduleux proposant des intermédiaires ou un coût de vignette plus important.

Pour en savoir plus, sur le site de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/zfe>

[Retour aux actualités](#)